

# CONDITIONS ANNULATION SÉJOUR 2022 – COVID-19

Situations	Mesures <sup>1</sup>
<b>Interdiction administrative (DDCS / Ministère de l'Éducation Nationale / Préfecture) : interdiction accueil de mineurs en ACM ou en cas d'annulation imprévisible par l'Association (pour raison COVID, ex. : + de 20 % des membres de l'équipe pédagogique impactée par le Covid)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Remboursement de 100 % des montants versés (acompte, adhésion, frais de dossier, majoration de transport et solde du séjour)</li></ul>
<b>Annulation à la demande de la famille pour raison de COVID et sur présentation du test PCR positif (test réalisé dans les 8 jours qui précèdent le départ)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Sous réserve de souscription à la Garantie Optionnelle Annulation<sup>2</sup> / Covid : remboursement du prix du séjour et majoration de transport. En cas d'absence d'assurance GOA : application des conditions générales d'inscription (cf. ci-dessous)</li></ul>
<b>Si cas contact avant le départ, faire un test dans les 48 heures qui précèdent le départ</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Test négatif : départ en séjour</li><li>☞ Test positif : application des conditions générales d'inscription (cf. ci-dessous). Si GOA : remboursement du prix du séjour et de la majoration de transport</li></ul>
<b>Séjour écourté pour cas contact ou test positif en cours de séjour</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Cas positifs : retour anticipé à la charge exclusive de la famille ; pas de remboursement pour les jours non réalisés ni de dédommagement des frais de déplacement pour venir chercher l'enfant</li><li>☞ Cas contacts : application des recommandations gouvernementales sur la gestion des contacts en ACM. Si retour à domicile imposé par la réglementation : pas de remboursement pour les jours non réalisés ni de dédommagement des frais de déplacement pour venir chercher l'enfant</li></ul>

## Pour toute autre raison d'annulation, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, hors COVID, application des conditions générales d'inscription :

### Retenues :

- Plus de 60 jours avant le départ : 180 € de frais administratifs,
- De 59 à 30 jours avant le départ : retenue des frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : acompte de réservation,

- Entre 30 et 20 jours avant le départ : 60 % du prix total du séjour plus 80 % de la majoration de transport,
- Entre 19 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total du séjour plus 100 % de la majoration de transport,
- Moins de 8 jours avant le départ ou non présence du participant au départ : 100 % du montant versé (prix du séjour + transport + adhésion).